

AR 2022-057

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Arrondissement de Tournon

MAIRIE DE PRÉAUX
07290

ARRÊTE MUNICIPAL N° 2022-057
PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE
SAINT DIDIER DE PRÉAUX POUR TRAVAUX

Monsieur Christian ROCHE, Maire de la commune de PRÉAUX, Ardèche

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L2212-2, L2212-5 ;

VU les pouvoirs de police du Maire

CONSIDERANT que, pendant les travaux de peinture du chœur, il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'église paroissiale Saint Didier de Préaux

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Pour des raisons de sécurité l'accès à l'église paroissiale Saint Didier de Préaux est interdit au public, à compter du lundi 31 octobre 2022 et ce pour la durée des travaux, estimée à 3 semaines.

ARTICLE 2 :

La réouverture au public n'interviendra qu'à l'issue des travaux de peinture du chœur, et sera autorisée par arrêté municipal.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de TOURNON-SUR-RHONE (07)
- Père Armand MANOHA, Curé de la Paroisse Saint Jean François Régis Ay et Daronne de QUINTENAS (07)

Diffusion sera faite auprès des habitants de Préaux et aux modes de publication (site internet, presse, affichage...)

Fait à PRÉAUX, le 28 septembre 2022

Le Maire,



Christian ROCHE